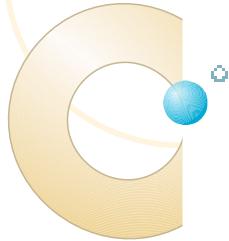


Réunion de rentrée 2015

BO 23 du 4 juin 2015
circulaire 2015-085

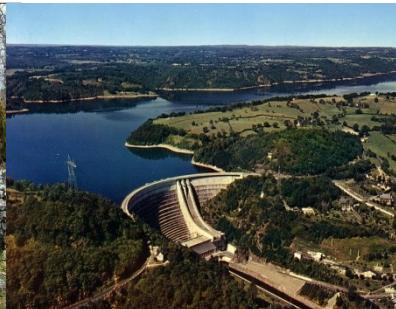


direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Corrèze

éducation
nationale



Circonscription d'Ussel.





La feuille de route du ministère **3 axes :**

Poursuivre l'évolution des
contenus d'enseignement et
des pratiques pédagogiques
;

Lutter contre les inégalités ;
Transmettre les valeurs de
la République.



3 axes pour un objectif : construire une école plus juste ...

**Une école plus juste qui permet
à tous les élèves de maîtriser les
différents langages (langue
française et langages
scientifiques) ;**

**Une école plus juste qui tient
compte des besoins et des
spécificités des élèves ;**

Une école plus juste qui agit



... maîtrise des différents langages, ce qui change
~~en 2015-2016~~ **Les nouveaux programmes de la maternelle ;**

La réforme de l'enseignement des mathématiques ;

Une évaluation des élèves en classe de CE2.

Domaine 1: le langage

Mobiliser le langage dans toutes ses dimensions.

Domaine 5 :
Explorer le monde :
Se repérer dans le temps et dans l'espace.
Explorer le monde du vivant, des objets et de la matière.

3 missions :

- Une école qui s'adapte aux jeunes enfants;
- Une école qui propose différentes modalités spécifiques d'apprentissage ;
- Une école pour apprendre ensemble et vivre ensemble;

Domaine 2 :
agir,
s'exprimer
comprendre à travers
l'activité physique .

Domaine 4 : construire les premiers outils pour structurer sa pensée :
Découvrir les nombres et leurs utilisations.
Explorer formes, grandeurs et suites organisées.

Domaine 3 :
agir,
s'exprimer
comprendre à travers les activités artistiques.

C



3 axes :

- 1 - Des programmes de mathématiques en phase avec leur temps ;
- 2 - Des enseignants mieux formés et mieux accompagnés pour la réussite de leurs élèves ;
- 3 - Une nouvelle image des mathématiques



Evaluation en début de CE2

Une évaluation diagnostique ;

En septembre ;

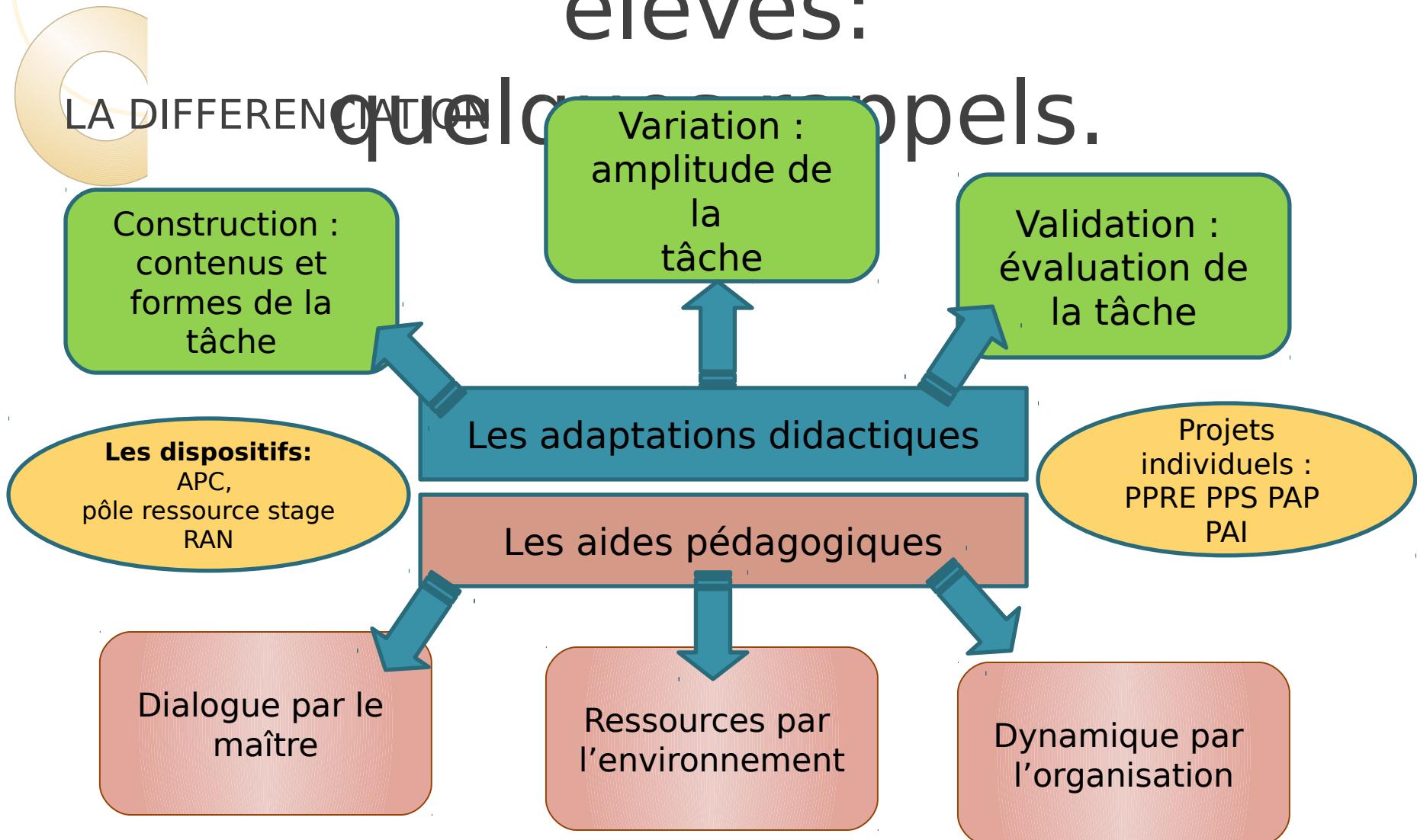
Une banque d'items en ligne pour aider les équipes enseignantes.

Dans les écoles:

Elaborer un cahier d'exercices en conseil de maîtres ou de cycle ;

Traiter les résultats à partir d'une

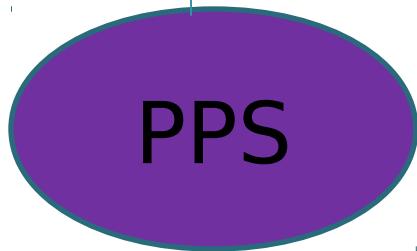
besoins et spécificités des élèves:



Mise en place de l'aide suivant les besoins



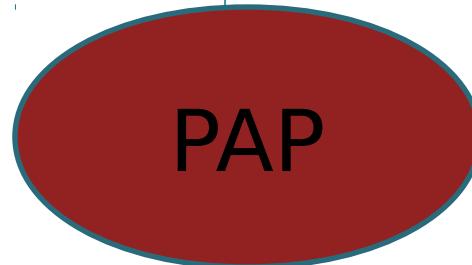
Elèves dont la situation de handicap nécessite des décisions de la MDPH



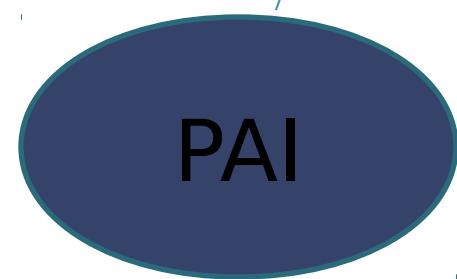
Le projet personnalisé de scolarisation



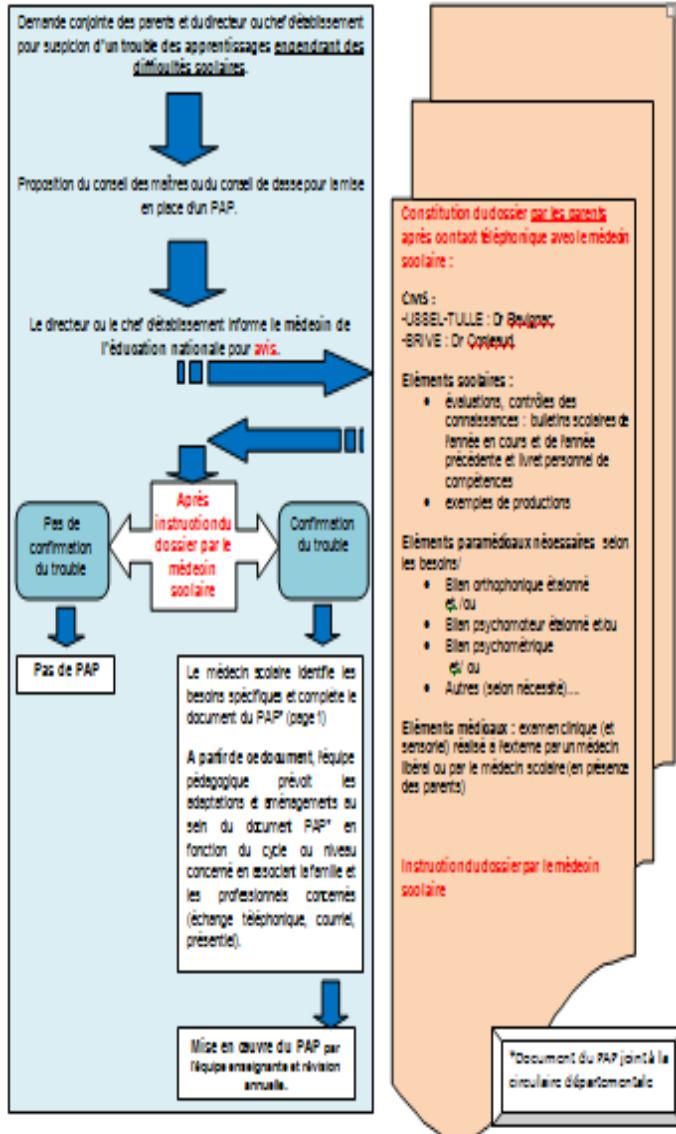
Elèves « dys » nécessitant des adaptations et aménagements Pédagogiques spécifiques



Le plan d'accompagnement personnalisé (circulaire départementale)



Le projet d'accueil individualisé



Plan d'accompagnement personnalisé

Vu la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ; vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 311-7 et D. 311-13.

Nom et prénom(s) de l'élève :

Date de naissance :

Responsables légaux :

Adresse :

Besoins spécifiques de l'élève (à remplir par le médecin de l'éducation nationale)

- Points d'appui pour les apprentissages :
- Conséquences des troubles sur les apprentissages :

*Document du PAP joint à la circulaire départementale

Annexe 1

Académie de ...	MDPH de ...
-----------------	-------------

Projet personnalisé de scolarisation

Ce PPS est valable jusqu'à la fin du cycle en cours. Il peut être révisé à la demande de la famille.

1. Situation actuelle (à la date du ____ / ____ / ____)

Renseignements administratifs :	
N° dossier MDPH : _____	Date de naissance : ____ / ____ / ____
Nom et prénom de l'élève : _____	N° d'atlas : _____
Code postal : _____ Ville : _____	Tel. : ____ / ____ / ____ Courriel : _____
Parents / Responsables légaux	
<input type="checkbox"/> Mme / <input type="checkbox"/> M. Nom et prénom : _____ N° d'atlas : _____ CP Ville : _____ Tél. : _____ Courriel : _____	<input type="checkbox"/> Mme / <input type="checkbox"/> M. Nom et prénom : _____ N° d'atlas : _____ CP Ville : _____ Tél. : _____ Courriel : _____
✓ Choix du mode de communication dans le cadre d'un parcours linguistique	
<input checked="" type="checkbox"/> (mentionnaire 1 : mode de communication)	
Etablissement scolaire fréquenté : _____	
Si différent, Etablissement scolaire de référence : _____	
Etablissement médico-social (le cas échéant) : _____	
Autre établissement (sanitaire, social...) fréquenté : _____	
Enseignant référent : _____	
Téléphone : _____	
Adresse e-mail : _____	
Scolarisation actuelle :	
Modalité de la scolarisation : <input type="checkbox"/> (mentionnaire 2 : modalité de scolarisation)	
Classe : <input type="checkbox"/> (mentionnaire 3 : classe)	



RÉINITIALISER LE FORMULAIRE

Cachet MDPH

Éléments relatifs à un parcours de scolarisation et/ou de formation : support de recueil d'informations

Date de dépôt du dossier à la MDPH : / /20

Pour l'année scolaire 20 /20

Date de réunion de l'équipe éducative / /20

PREMIÈRE DEMANDE

Identification

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance : / /

N° et rue :

Ville :

Code postal :

Tél. :

Courriel :

Autres coordonnées, si différentes		
Père	Mère	Autre responsable légal
Nom et prénom :	Nom et prénom :	Nom et prénom :
N° et rue :	N° et rue :	N° et rue :
Ville :	Ville :	Ville :
Code postal :	Code postal :	Code postal :
Tél. :	Tél. :	Tél. :

Un document :

- Unique
- Labellisé
- Electronique
- En 2 versions (1ère demande et réexamen)



... besoins et spécificités des élèves:

PPRE : ce document regroupe toutes les actions mises en œuvre dès lors qu'un élève semble ne pas pouvoir maîtriser les compétences et les connaissances attendues.

Le redoublement : il n'est plus un outil pour lutter contre la difficulté scolaire.

PAP : plan d'accompagnement personnalisé pour les élèves ayant des difficultés d'apprentissage.



PAI : projet d'accueil individualisé pour les troubles de santé ;

PPS et Geva-sco : projet personnalisé de scolarisation et le guide d'évaluation des besoins de compensation pour la scolarisation à destination des élèves handicapés.

Un changement de représentation : les CLIS deviennent des ULIS



... déterminismes sociaux.

Sur le département seul le collège Jean Moulin de Brive et les écoles de secteur sont en REP +

Sur la circonscription :

4 dispositifs « + de maîtres que de classes »

2 dispositifs « scolarisation des enfants de moins de trois ans ».



... les valeurs de la République

Un outil le parcours citoyen décliné
à travers les actions suivantes :

Enseignement moral et civique

La charte de la laïcité

Les journées spécifiques



Enseignement moral et civique

Ref. BO du 25 juin 2015

Un enseignement avec un horaire dédié dans l'emploi du temps ;

Mais un enseignement abordé de façon transversale dans toutes les disciplines ;

Un enseignement évalué.

La charte de la laïcité...

1 jour actu

La France est une république laïque

2 La France n'impose pas de religion et n'en interdit aucune.

3 En France, les habitants peuvent exprimer librement leurs idées, mais toujours dans le respect de celles des autres et de la Loi.

4 Ce respect permet à toutes celles et ceux qui habitent en France de vivre en paix les uns avec les autres.

5 La République française veille à l'application de ses principes dans toutes les écoles.

La charte de la laïcité à l'école expliquée aux enfants

L'école est laïque

6 L'école te permet de grandir et de te construire, en te protégeant des pressions et de l'influence de ton entourage. À l'école, tu apprends à penser librement et par toi-même.

7 À l'école, tu es le droit de dire ce que tu penses, mais tu dois savoir de respecter les autres. Les insultes et les mots racistes sont interdits.

8 À l'école, tu es le droit de dire ce que tu penses, mais tu dois savoir de respecter les autres. Les insultes et les mots racistes sont interdits.

9 À l'école, personne n'a le droit de t'insulter et de te faire violence. Personne ne peut être exclu à cause de sa religion, de son sexe ou de la couleur de sa peau.

10 Les adultes qui travaillent dans l'école sont là pour faire respecter les principes de la république. Ils les enseignent, les protègent, les écoutent, les enseignent et en parlent à tes parents.

11 À l'école, les adultes n'ont pas le droit d'exprimer leurs opinions religieuses ou politiques aux élèves.

12 Aucun élève ne peut refuser de suivre un enseignement ou une consigne sous prétexte que sa religion ou ses idées politiques le lui interdisent.

13 Aucun élève ne peut refuser de respecter les règles de l'école au nom de sa religion.

14 Aucun élève n'a le droit, pour se faire remarquer, de porter des signes mettant en avant sa religion.

15 Tu as tout compris ? Alors à toi de respecter et de faire vivre cette charte dans ton école !

Charte de la laïcité

Ligue de l'enseignement - La voie de l'école laïque MILAN

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'Etat. L'Etat est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'Etat.

• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE •

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'école offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur liberté arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'école comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnes de transmettre aux élèves les sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Ils leur reviennent de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

• L'ÉCOLE EST LAÏQUE •

12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'école de la République.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

ministère
de l'Éducation nationale



Les journées spécifiques

Exemple de calendrier possible :

16 septembre : opération « Sentez vous sport » ;

11 novembre : commémoration de l'armistice ;

9 décembre : journée de la laïcité ;

Décembre : Téléthon ;

27 mai : journée nationale de la Résistance.



Corrèze administrative

Remarque :
Au plan administratif, la circonscription de l'Education nationale d'Ussel correspond au territoire de l'arrondissement d'Ussel et d'une partie de l'arrondissement de Tulle (Egletons et Lapleau)



LES ECOLES

46 écoles (45 publiques et 1 privée
à Ussel) dont

Remarques :

Les $\frac{3}{4}$ des écoles de la circonscription sont des petites structures de 1 à 2 classes dont la plupart sont en RPI. Seule l'école de TARNAC est réellement une classe unique maternelle-CM2.

LES ENSEIGNANTS

Type d'enseignants

Conseillers pédagogiques	3
Animateur informatique	1
Enseignants référents	2
Psychologues scolaires	2
Maître E	1
Brigade formation continue	2
Postes « plus de maîtres que de classes »	4
Remplaçants	Environ 15 selon les ajustements de rentrée.
Postes fractionnés	5
EDEIS	2,5
PESA	7
Professeurs des écoles ordinaires	148 = 139 public (dont 2 PES) + 9 privé
TOTAL	192



Les élèves

Effectif global : 3172 élèves
dont

1234 en maternelle (119 en TPS
dont 31 en dispositif)

1900 en élémentaire
38 en CLIS.

Répartition des élèves en fonction des scores de réussite

FRANCAIS

MATHEMATIQUES

	Groupe D Très fragile	Groupe C fragile	Groupe B Bons acquis	Groupe A Acquis très solides
--	--------------------------	---------------------	-------------------------	---------------------------------

Groupe A Acquis très solides	1	3	9	104	117
	0.5%	1.4%	4.2%	48.6%	54.7%

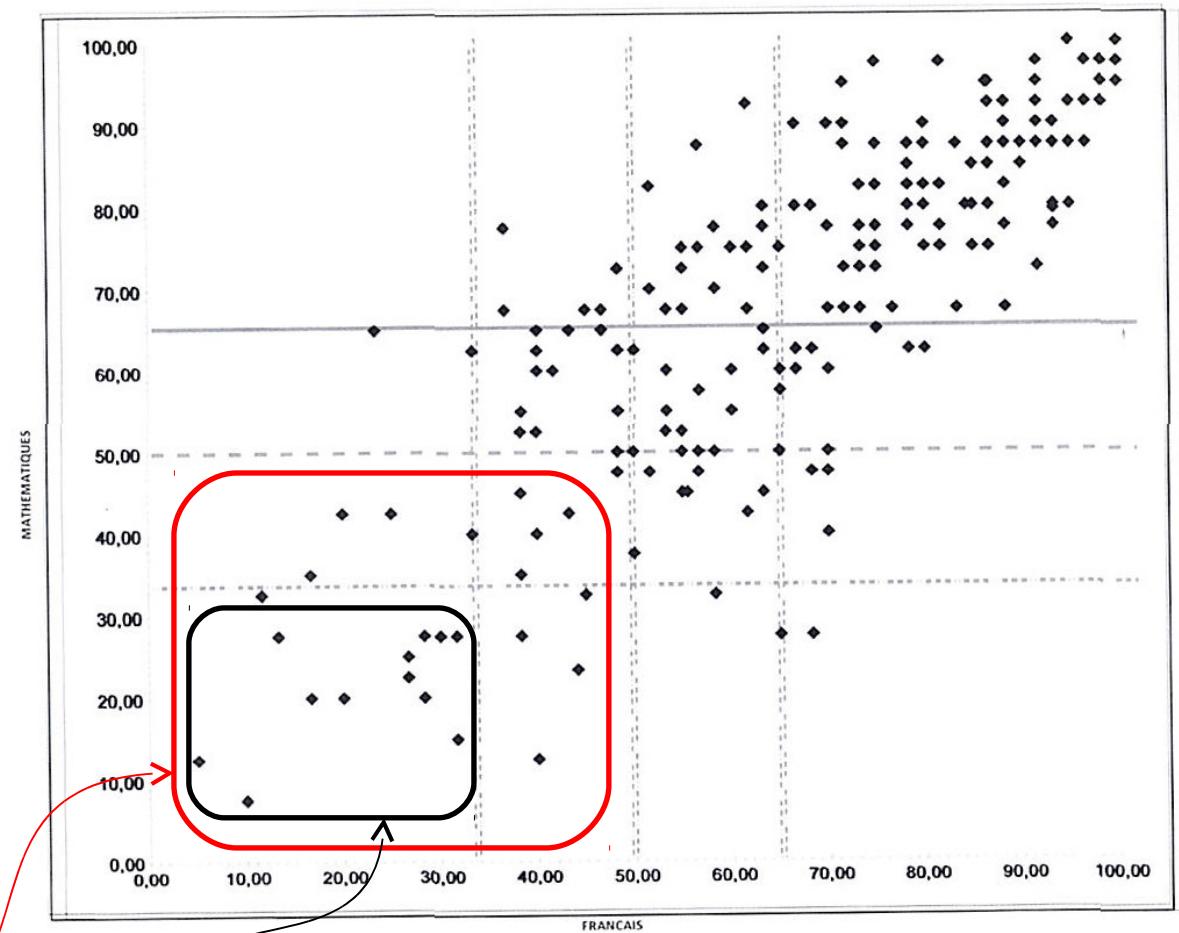
Groupe B Bon acquis	2	7	21	18	48
	0.9%	3.3%	9.8%	8.4%	22.4%

Groupe C fragile	4	10	13	5	32
	1.9%	4.7%	6.1%	2.3%	15%

Groupe D Très fragile	13	3	1	0	17
	6.1%	1.4%	0.5%	0%	8%

	2	20%	44	127
	9.3%	10.7%	20.6%	59.3%

14%



14%

6.1
%

Répartition des élèves en fonction des scores de réussite

MATHEMATIQUES

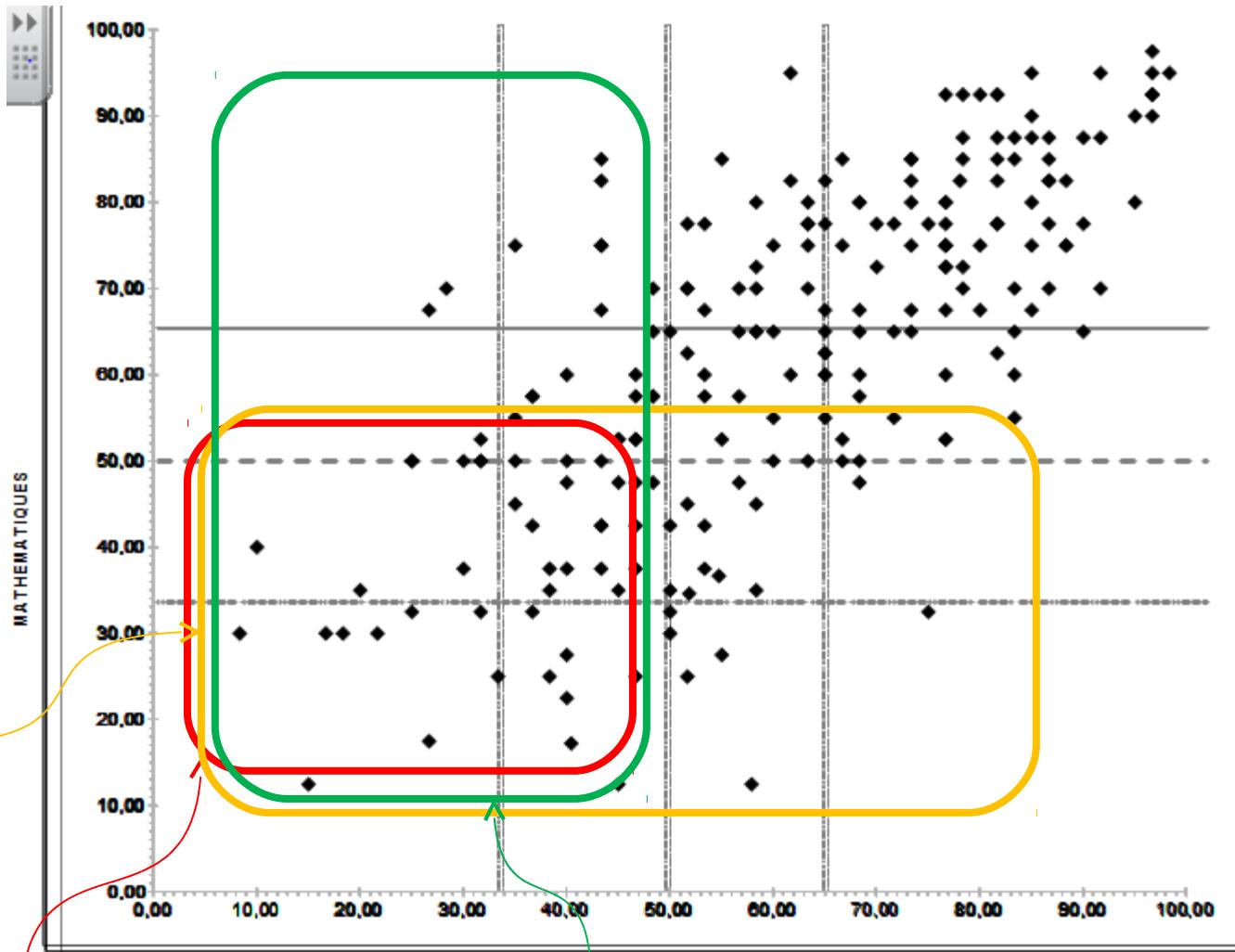
	Groupe D Très fragile	Groupe C fragile	Groupe B Bons acquis	Groupe A Acquis très solides
FRANC AIS	1	1	17	72
Groupe A Acquis très solides	0.5%	0.5%	8%	34% 42.3%
Groupe B Bon acquis	5 2.4%	10 4.7%	20 9.4%	21 9.9% 26.4%
Groupe C fragile	8 3.8%	15 7.1%	16 7.5%	7 3.3% 21.7%
Groupe D Très fragile	8 3.8%	3 1.4%	6 2.8%	2 0.9% 9.0%
	22 10.4%	20 24.1%	59 27.8%	102 48.1%
				213

C

24.1%

16.1
%

FRANCAIS
30.7
%



Analyse diachronique sur 3 ans

Elèves fragiles	201 2-	201 3-	2014 -
	201 3	201 4	2015
Français	17.2 %	23%	30.7 %
Maths	18.6 %	20%	24.1 %
Fragilités dans les / deux domaines		14%	16.1 %



L'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements

...

... mais elle justifie
l'invincible espoir
Jean Jaurès.

